

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle Gaston Defferre au Conseil Départemental de l'Aude, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 5 avril 2022

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	CHALAVOUX Joëlle	Conseil Départemental 11	
	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	VERGE Jean-Luc	SIAH Fresquel	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
	BELART Xavier	SM du Delta de l'Aude	
	RIO Jean Louis	SM du Delta de l'Aude	
	HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	AZAIS DE VERGERON Gilles (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	MATEILLE Séverine (CD11)	représenté par	LARRUY Marie Ange
	BOYER CORCUFF Marie Laure (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette

Mme. Magali VERGNES a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER  
« AIDE A L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT DE L'AUDE – ANNEE 2022 »**

Depuis plusieurs années, le Département de l'Aude alloue une subvention d'investissement au SMMAR.

Le Président précise que cette subvention concerne diverses dépenses d'investissement du SMMAR telles que véhicules, matériel informatique, logiciel, développement d'outils informatiques et applications développées par le SMMAR.

Le Président précise que :

- le montant global de dépenses est de 62 500 € HT
- l'aide est plafonnée à 50 000 €
- il convient d'approuver la proposition ci-dessus, d'autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès du Département de l'Aude ainsi que de valider le plan de financement proposé :

Financiers	Assiette Eligible € €HT	% Subv.	Total
DEPARTEMENT DE L'AUDE	62 500 €	80%	50 000 €
AUTOFINANCEMENT	62 500 €	20%	12 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>62 500 €</b>

Le Président demande à l'assemblée délibérante, de l'autoriser à solliciter une aide financière pour le dossier « Aide à l'investissement du département de l'Aude – année 2022 » ainsi que de valider le plan de financement et de l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

**AUTORISE** le Président à solliciter une aide financière pour le dossier « Aide à l'investissement du département de l'Aude – année 2022 » ;


**APPROUVE** le plan de financement du dossier « Aide à l'investissement du département de l'Aude – année 2022 » porté par le SMMAR, à savoir : 80% DEPARTEMENT DE L'AUDE et 20% d'autofinancement pour un coût éligible de 62 500 € HT ;

**AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.*

Affiché le 22/04/2022  
Publié le

Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR



REÇU EN PREFECTURE  
Le 19/04/2022  
Application agréée E-legalite.com  
75\_PL-011-251101549-20220413-CD\_DELIB21\_